



Direction Départementale des Territoires de l'Ain
 Rédaction : 03/01 - 03/01 - PR - 16 - juillet 2023
 Sources : DDT 01 - RTM
 Fond cartographique : © IGN - BD Cartho - BD Topo - DGI 2020 - Georef ©

PRÉFÈTE DE L'AIN
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

Direction départementale
 des territoires de l'Ain
 23 rue Bourgmyer CS 90410
 01012 BOURG EN BRESSE CEDEX
 Service urbanisme et risques
 Unité prévention des risques

**Plan de prévention
 des risques**
 "inondations du Rhône, crues torrentielles,
 ruissellement et mouvements de terrains"

**Commune de Groslée-Saint-Benoît
 PartieSud**
 Plan de zonage

Légende	
■ Rg - Zone rouge glissement de terrain (inconstructible)	Limite de parcelles
■ Ri - Zone rouge inondation (inconstructible)	Bâti dur
■ Rp - Zone rouge chutes de pierres (inconstructible)	Bâti léger
■ Rt - Zone rouge crue torrentielle (inconstructible)	Limite communale
■ Rv - Zone rouge ruissellement (inconstructible)	Surface en eau - cours d'eau
■ Bg - Zone bleue glissement de terrain (constructible sous condition)	Réseau routier
■ Bi - Zone bleue inondation (constructible sous condition)	Départementale
■ Bi2 - Zone bleue inondation exceptionnelle du Rhône (constructible sous condition)	
■ Bt - Zone bleue crue torrentielle (constructible sous condition)	
■ Bv - Zone bleue ruissellement (constructible sous condition)	
— Cote de référence (MNGF)	

